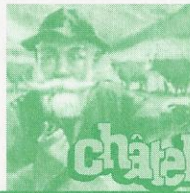


Entre Nous

N° 34
Janvier 1998



Châtel

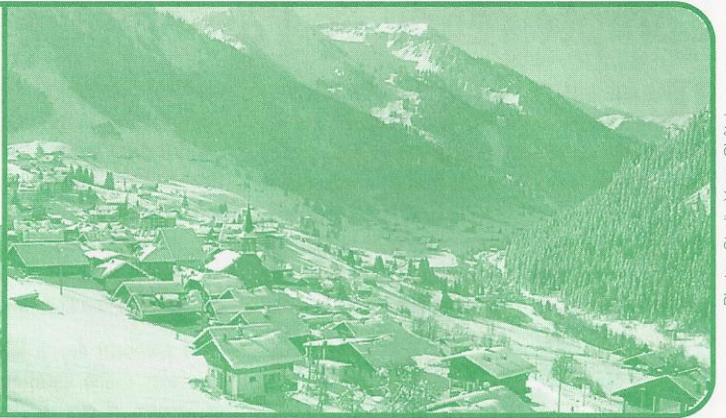


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n°34 - 74390 CHATEL

EN GUISE D'ÉDITO...

*Chers amis, j'ai été particulièrement touché par les marques de sympathie qui m'ont été adressées lors de l'assemblée générale que je présidais pour la dernière fois. J'ai eu, certes, bien du mal à cacher mon émotion. Je voudrais ici adresser une fois encore mes remerciements à celles et à ceux qui m'ont aidé, qui m'ont encouragé dans des moments difficiles, parfois décourageants, tant il est vrai que notre mission n'a pas toujours été facile !
Merci à vous tous, chers amis, je n'oublierai pas l'accueil que vous m'avez réservé ce 29 décembre 1997.*

Merci à Henri Budin, cofondateur de notre association, d'avoir répondu à mon invitation. Sa présence à mes côtés m'a profondément touché. Merci aux membres du bureau et du conseil pour les attentions qu'ils ont eues pour mon épouse et pour moi. Leur amitié m'est précieuse ; elle sera indestructible.

Merci à M. le Maire et aux divers responsables de la commune pour les paroles aimables qu'ils ont eues à mon égard.

Et maintenant que vive l'association, qu'elle se développe plus encore ! Faites confiance à ceux qui l'animeront désormais comme vous m'avez fait confiance. Notre devise est : "à votre écoute"... Ils ne dérogeront pas à leur mission, ils m'en ont donné l'assurance.

A. FLANDIN

Réunion du conseil d'administration

Faisant suite à l'assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni le 30 décembre 1997. En l'absence de candidats déclarés à la succession de M. Flandin, il a été décidé de créer une présidence "collégiale" tournante. Un souhait est émis : rechercher un candidat pour occuper la présidence de façon permanente comme dans le passé. Le conseil demande à M. Flandin d'accepter le titre de président d'honneur. M. Flandin accepte cette proposition.

Le bureau élu est donc le suivant :

- président d'honneur : M. Flandin (les Biches),
- président 1998 : M. J.-L. Wache (Yeti V),
- vice-président : M. E. Giacomelli (Christina),
- trésorier : M. A. Jadot (Yeti II),
- secrétaire : Mme C. Siffer (Alpen-Véronica), aidée par Mme Segal.

Pour mémoire :

- administrateurs : Mme J. Defforge (Le Linga), M. C. Adam (Isabella), M. P. Rivat (Alpen-Véronica), M. G. Segal (Hameau des 4-Saisons), M. G. Vanloo (Alpen-Anna-Maria).

Le conseil a débattu :

- des relations entre les associations de résidents des Portes du Soleil (Morzine, Les Gets, La Chapelle, Châtel) : des rencontres seront mises sur pied durant l'été 1998 ;
- la course de ski des résidents 1998 : elle aura lieu le 23 février. Organisateur : MM. G. Vanloo et E. Giacomelli ;
- enfin, des dispositions ont été prises pour assurer la parution des bulletins "Entre Nous" au cours de l'année 1998.

Ch. SIFFER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VOUS PRÉSENTE SES VŒUX LES MEILLEURS POUR VOUS ET VOS FAMILLES

On recrute...

Notre contrôleur aux comptes, M. Thevret, souhaite mettre un terme à sa fonction après l'assemblée générale de 1998. Si vous êtes compétent dans ce domaine, venez nous rejoindre. Faites-vous connaître en écrivant à :

I'A.A.R.C., B.P. 34, 74390 CHATEL

RAPPEL DE LA COTISATION

Nous rappelons à nos adhérents que la cotisation est appelée une seule fois. Elle est recevable dès le 1^{er} janvier 1998. Elle a été maintenue à 100 F.

En contrepartie de votre règlement, vous recevrez votre nouvelle carte de membre, qui annule et remplace celle émise en 1997.

Le trésorier

A vous tous qui souhaitez vous exprimer dans nos bulletins "Entre Nous", à vos plumes !.. Nous allons reprendre la rubrique "Nos membres ont la parole".
A.F.

Ils ont dit...

*«N'est-il pas honteux
que les fanatiques aient du zèle
et que les sages n'en aient pas ?»*

Voltaire

Compte-rendu de l'assemblée générale du 29 décembre 1997

Une assistance nombreuse (environ 180 personnes) avait répondu à notre invitation, malgré les manifestations du trentième anniversaire du LINGA qui se déroulaient à la même heure. **M. Ruffet**, directeur de la S.E.M.L., donne lecture d'une lettre de M. le Maire, qui nous adresse ses vœux pour 1998 et s'excuse de ne pouvoir être des nôtres ce soir. **M. Ruffet** se propose de répondre aux questions posées par les participants. Le président **Flandin**, qui préside pour la dernière fois - il a en effet décidé de se retirer de la présidence et de laisser la place à une nouvelle équipe - remercie **M. Budin**, fondateur de l'Association, de sa présence à ses côtés qui le touche beaucoup. Il nous dit que les propositions, que nous avons toujours voulu constructives, ont trouvé leur place tout naturellement dans un climat de confiance réciproque qui, peu à peu, s'est établi avec la municipalité.

Toutefois, il désapprouve le développement démesuré en matière d'immobilier ; une concentration extrême de population à une période donnée sera finalement nuisible pour la circulation, pour le stationnement, pour l'environnement où les "espaces verts" disparaîtront, laissant place à une prolifération d'immeubles non loués, non vendus, dépréciant le paysage. L'important projet immobilier pour lequel un permis de construire a été accordé nous interroge vivement. Il comprend 2 immeubles et 79 appartements implantés entre les routes de Vannes et de l'Essert. Il faut savoir que le projet supprime une

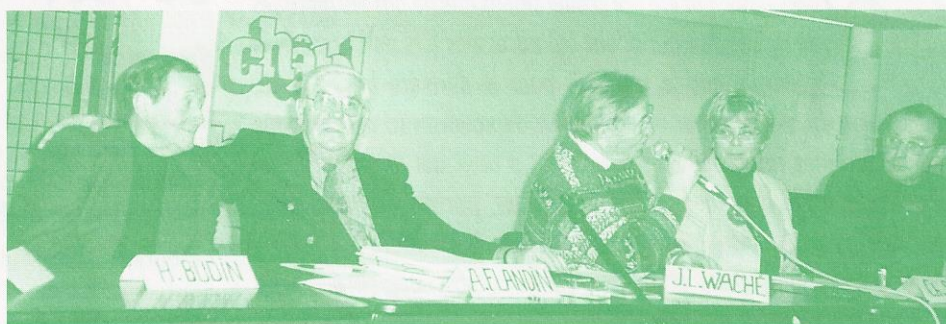
exploitation agricole (20 vaches laitières), le champ de ski "la Savonette", la traversée de centaines de skieurs par jour en saison qui empruntent ce passage pour relier le Linga à **Châtel**, sans compter la grande insécurité pour les véhicules qui sortent sur la D 22. Des démarches sont faites par les copropriétaires des trois résidences Alpen pour demander l'annulation du permis de construire auprès du Tribunal administratif de **Grenoble**.

Le président donne lecture de son rapport moral, empreint d'une émotion qui n'a échappé ni aux participants, ni aux membres du conseil. Il informe de l'évolution des effectifs de l'association (pertes d'environ 10 %). Il dresse un bilan précis des actions entreprises au cours de l'année. Il fait état des manifestations organisées : le sixième trophée de ski, qui obtient toujours un très vif succès, deux visites à l'usine d'**Evian** fort intéressantes, la réunion d'été à **Plaine-Dranse** et la descente à skis de la Vallée Blanche à **Chamonix** ; il remercie les organisateurs.

Un dépliant publicitaire vient d'être réalisé ; la distribution dans les boîtes à lettres sera faite cet hiver. **M. Flandin** émet le souhait qu'une grande amitié continue, car elle lui est très précieuse. **M. Wache**, président de séance, prend la parole et remercie **M. Flandin** pour tout le travail accompli pendant ces dix années avec des résultats brillants et qui a réussi à créer, dans cette commune, un climat excellent ; ce n'était pas toujours très facile.

Toutes les résolutions sont approuvées et votées à l'unanimité. Les mandats de **Mme Siffer** et de **M. Giacomelli** sont renouvelés. **M. Jadot** entre au conseil et va être élu Trésorier en remplacement de **M. Haumesser**. Clôture de la réunion, le président **A. Flandin** présente les vœux du bureau et du conseil à tous les résidents et à leur famille, ainsi qu'aux Châtellans. Il propose de se retrouver au bar pour lever les verres à la santé de tous.

Mme Ch. SIFFER



LES DÉBATS

De nombreuses questions ont été posées à M. Ruffet, directeur de la S.E.M.L.

- **M. Brondel** suggère d'adresser un courrier à **M. le Maire** accompagné des pétitions qui ont été signées pour le maintien de la Savonette, qui permet aux parents et grands-parents d'accompagner leurs enfants sans être obligés de faire des dépenses pour monter à Super-Châtel.
- **M. Ruffet** nous explique que la Savonette est une piste de ski privée qui appartient à trois familles et que pour l'instant, en l'absence de "reprise" familiale, elle reste fermée. La S.E.M.L. n'a eu aucune offre de reprise car les trois propriétaires ne semblent pas se mettre d'accord.
- **M. Namy** demande d'arrêter tout projet de construction sur la Savonette car la promesse était

faite aux acheteurs de "Résidence de Vannes" et des trois immeubles «Alpen» par les promoteurs, dont **M. Crépy**, qu'il ne pourrait jamais y avoir de construction devant leurs immeubles, car c'était une piste de ski... intouchable !

- Malgré les arrêts des pistes du village (Vannes, Pointe du Midi, Savonette...), le prix des forfaits ne baissent pas mais sont au contraire en hausse. Les forfaits 14 demi-journées ont été annulés pour une raison technique.
- L'année prochaine sera probablement instauré un forfait évolutif ; ce serait un programme révolutionnaire, un produit nouveau qui devrait satisfaire tout le monde.
- Le ski de fond est payant à **La Chapelle** et il est gratuit à **Châtel** car les pistes sont bien moins

importantes pour le moment, en attendant la création de nouvelles pistes vers **Bassachaux**.

- Les accords avec **Saas-Fee** n'ont pas été reconduits cette année (deux jours de ski à **Saas-Fee** avec un forfait saison).
- Cette année, un "forfait-été" sur les remontées sera remis en échange du forfait saison **Châtel** ou **Portes du Soleil**.

Une vive discussion a lieu sur le prix des forfaits-saison payé par les habitants de **Châtel** comparativement au prix des forfaits "résidents". **M. Ruffet** dit que c'est une pratique générale dans toutes les stations en France. Renseignements pris auprès de l'Association des maires, cela s'avère exact, la réduction se situant généralement entre 50 et 75 %.

Au cours des "débats", il est suggéré d'adresser un courrier à M. le Maire, sous forme de "vœu". Le président donne l'assurance que ce courrier sera fait. Il a été remis le 9 janvier 1998. En voici l'extrait principal...

A l'attention de M. le Maire de Châtel,

Vœu émis par les membres de l'Association des résidents de **Châtel** réunis en assemblée générale et présenté par l'un des plus éminents d'entre eux :



«L'Association amicale des résidents de **Châtel**, représentée par **M. Flandin**, président, transmet à M. le Maire de **Châtel** le souhait unanime que la piste de la Savonette soit préservée de toute implantation immobilière qui aurait pour effet d'en réduire ou même d'en supprimer l'utilisation. Afin de sauvegarder cette piste, l'Association demande que le permis de construire de l'ensemble immobilier les Balcons de **Châtel** soit annulé, comme le furent les projets précédents en 1992 et 1993».

Ils ont souhaité accompagner ce vœu d'une pétition signée par un nombre important de participants à l'assemblée générale.

Compte d'exploitation détaillé arrêté au 15.12.97

Pour votre information, nous vous indiquons ci-après les montants des grands postes "recettes-dépenses" (arrondis)

• Recettes		Situation financière rectifiée (arrêtée au 15.12.97)	
Cotisations	62 510 F	TOTAL RECETTES	65 513 F
Activités de loisirs	995 F	TOTAL DÉPENSES	64 773 F
Intérêts SICAV	1 746 F	Résultat exercice 96/97	+ 740 F
Divers	262 F		
• Dépenses		Situation du compte courant bancaire	
Frais de P.T.T.	7 700 F	Solde au 30.11.96	37 720 F
Bulletins "Entre Nous"	39 604 F	Total recettes	65 513 F
Photocopies, fournitures de bureau	2 472 F	Total dépenses 97	64 773 F
Frais divers	3 585 F	Solde au 15.12.97	38 460 F
Frais de déplacements	2 214 F	Placements (SICAV)	28 501 F
Assurances	918 F	Situation bancaire	66 961 F
Frais bancaires de gestion	148 F		
Activités de loisirs	8 132 F		

- Le trésorier -

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le bulletin n°33 de décembre dernier. La durée de fonctionnement des horodateurs est la suivante :

Durée de fonctionnement	Prix provisoire
de 0 h à 0 h 15	1,00 F
de 0 h 16 à 0 h 30	3,00 F
de 0 h 31 à 0 h 45	5,00 F
de 0 h 46 à 1 h 00 jusqu'à 1 h	7,00 F
de 1 h 01 à 1 h 30	9,00 F
de 1 h 31 à 2 h jusqu'à 2 h	11,00 F
de 2 h 01 à 2 h 30	13,00 F
de 2 h 31 à 3 h jusqu'à 3 h	15,00 F

Une modification des tarifs vient d'être adoptée par le conseil municipal. Ils ne sont pas encore connus.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS RÉCENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus ont adopté les décisions modificatives du budget 1997 de la commune lors de la dernière réunion du conseil municipal. Ils ont également affecté les résultats des comptes administratifs 1996 de la commune et des budgets annexes. Toujours au chapitre financier, le conseil a voté les budgets supplémentaires 1997 de la commune et des services annexes : eau et assainissement, remontées mécaniques, forêts et parking.

La modification de la tarification des horodateurs du centre du village et en contrebas du cimetière a été adoptée.

Une convention est passée entre la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie et la commune pour l'aide versée, sous forme de subvention, au titre de la participation à l'aménagement et à l'équipement d'une halte-garderie.

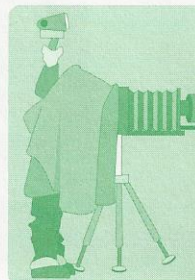
A L'ÉCOUTE ET AU SERVICE des RÉSIDENTS SECONDAIRES...

L'ASSOCIATION AMICALE des RÉSIDENTS de CHATEL

B.P. 34 - 74390 CHATEL

Renseignez-vous pour adhérer...

Cet "encart" paraît sur les programmes des cinémas du Val d'Abondance



Concours de photographies 1997

(Association des résidents de La Chapelle)

Félicitations à notre adhérent M. J.-J. Brand, qui a obtenu le 3^e prix.

RÈGLEMENT DU 7^e TROPHÉE DES RÉSIDENTS

Il est identique à celui établi l'an dernier ; il a donc été reconduit. Il figure in extenso dans le bulletin ENTRE NOUS n° 30 (janvier 1997). Il sera intégralement affiché dans le panneau des associations, situé en face de l'Office de tourisme.

Trouvez ci-dessous quelques extraits essentiels :

• La course

Un slalom géant (12 à 15 portes) se déroulera sur le

stade de slalom du Linga, à partir de 17 h. En cas de mauvais temps, report au 24 février ou annulation.

• Catégories

Enfants : E1 jusqu'à 12 ans, E2 de 13 à 16 ans.

Hommes : H1 de 17 à 25 ans, H2 de 26 à 45 ans, H3 de 46 ans et plus.

Femmes : F1 de 17 à 30 ans, F2 de 31 ans et plus.

NE PEUVENT PARTICIPER que les résidents propriétaires, adhérents ou non à l'association.

Inscriptions à retourner à A.A.R.C., B.P. 34, 74390 CHATEL, ou à déposer dans la boîte à lettres à l'Office de tourisme avant le 20 février au plus tard. Des bulletins d'inscription seront mis à disposition à l'Office de tourisme et à SOGESTOB.

Le comité d'organisation

BULLETIN D'INSCRIPTION au 7^e trophée des résidents de Châtel patronné par Radio Châtel SLALOM GÉANT • STADE DU LINGA • LUNDI 23 FÉVRIER 1998

Résident CHATEL (1) LA CHAPELLE (1)(7)

NOM (2) Prénom N° adhérent Résidence

Non adhérent (7) - Domicile principal : Adresse

Ville Code postal

Participants (3)

NOMS (2)	Prénom	Sexe (4)	Date de naissance (5)	Catégorie (6)
1/...../.....
2/...../.....
3/...../.....
4/...../.....
5/...../.....

Bulletin à remplir intégralement sous peine de nullité

(1) Cocher l'une des cases correspondantes - (2) En lettres capitales S.V.P. - (3) A inscrire dans l'ordre de préférence - (4) Préciser M ou F - (5) Date complète obligatoire - (6) A indiquer selon règlement - (7) Obligatoire pour non adhérent

VOIR AU DOS LA RÉSERVATION POUR LE DÎNER DE CLÔTURE...

Lu dans la presse régionale...

CONCERT Le nouvel an de l'Echo Alpin

Une formation renforcée de quatre nouveaux musiciens.

Comme chaque année, L'Echo Alpin de Châtel a donné son concert du nouvel an, le 30 décembre à 21 h à l'église.

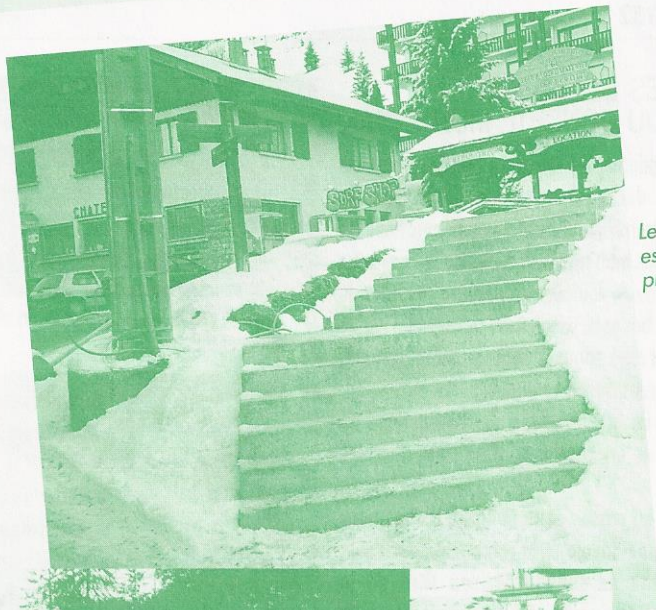
De grandes pièces telles que La Storia de Jacob Haan, Air d'Automne d'Alain Crépin, ou encore La Seconde Valse de Dimitri Schosta Kotitch, furent interprétées avec talent.

La présidente de L'Echo Alpin présenta les quatre nouveaux musiciens : Elise David-Cruz au

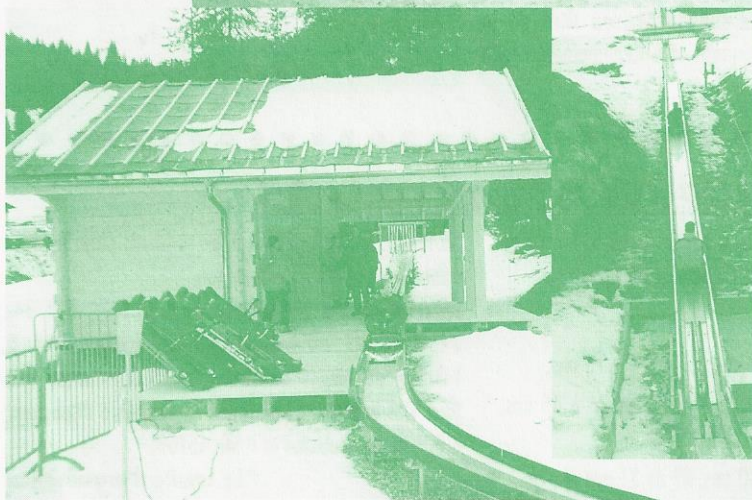
saxophone, Cloé Cruz-Mermy au saxophone alto, Pierre Burnet au cor d'harmonie, et Julien Vesin, notre présentateur du jour, au saxophone baryton.

Le concert se termina par le morceau Christmas final qui reprend les thèmes connus de Noël. Enfin le père Noël accompagné de son petit lutin surprit tout le monde en distribuant des friandises au public et aux musiciens.

L'Echo Alpin souhaite présenter ses meilleurs vœux pour l'année 1998 à tout le monde.



Le nouvel escalier "chauffant" près de la Poste



Piste de luge : la gare de départ et les parcours

Michel Vivien en examen

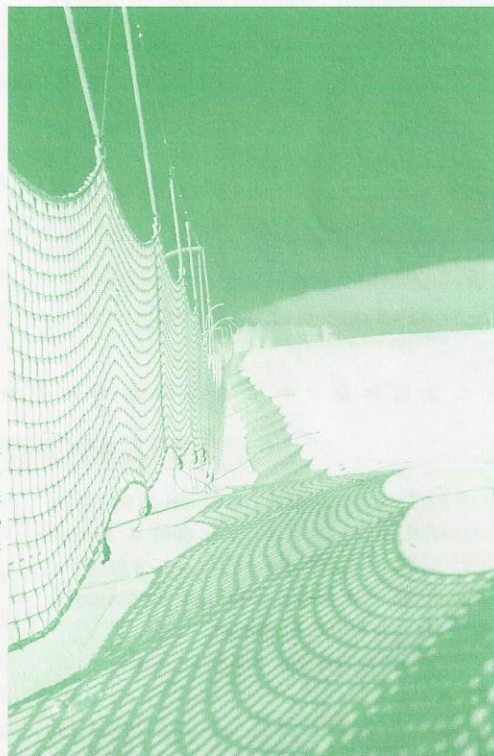
Dans notre édition du jeudi 18 décembre nous annonçons qu'une information judiciaire concernant les remontées mécaniques de Thollon-les-Mémises était ouverte. Elle visait au premier chef Michel Vivien, fondateur de "Radio-Thollon", maire-adjoint de la commune, promoteur immobilier et administrateur de la société d'économie mixte SATEM, propriétaire des remontées mécaniques de la station proche d'Evian.

Ceci se confirme puisque, depuis lors, M. Vivien a été "mis en examen" par Mme Sappey-Guesdon, juge d'instruction à Thonon. Les motifs : "prise illégale d'intérêts, octroi d'avantages injustifiés dans le cadre d'une délégation de service public, corruption et trafic d'influence".

Evidemment, comme toute personne mise en examen, il bénéficie d'une présomption d'innocence. L'instruction, qui devrait permettre au juge d'entendre d'autres personnalités haut-savoysardes, est susceptible de durer plusieurs mois même si Mme Sappey-Guesdon a pris sa décision grâce à un gros dossier constitué au fil de plus d'une année d'enquête par la section de recherches de la gendarmerie de Chambéry. A priori cette dernière a relevé des éléments sérieux trouvant leur origine dans une confusion entre des intérêts privés et l'administration de biens publics financés par les contribuables de Thollon et ceux du Département.

Lu dans «LE MESSENGER» (8.01.1998)

N.D.L.R. : M. Vivien est le promoteur de l'ensemble immobilier "Les Balcons de Châtel"



Les filets de protection installés à l'arrivée des Rochessons

RÉSERVATION POUR LE DÎNER DE CLÔTURE Restaurant "LE SCHUSS" (au pied du Linga)

MENU ADULTE : 100 F (boissons non comprises) ⁽¹⁾

MENU ENFANT : 60 F (jusqu'à 10 ans) ⁽¹⁾

Quiche
Rôti de veau
Gratin savoyard
Champignons persillés
Fromages
Profiteroles

Signature :

SPECIAL ENFANT
45 F
Steak haché
+ frites

En cas de changement de dernière minute, soyez aimable de prévenir avant le 20 février 1998. Merci !

(1) Préciser le nombre de repas à réserver